

ment compensées par des augmentations sur d'autres articles, de sorte qu'on se demande quel bien peut résulter de pareils changements pour les consommateurs ?

Les mesures les plus importantes ont été remises à la prochaine session. On n'a en particulier, pris aucune détermination relativement à la requête collective des évêques au sujet des écoles du Manitoba et du Nord-Ouest.

Le traité Canadien français a été finalement adopté par le parlement et aura force de loi dès qu'il sera approuvé par le gouvernement français. Ce traité accorde aux produits canadiens à l'entrée en France, le tarif minimum ou le traitement de la nation la plus favorisée. D'un autre côté, les produits français, surtout les vins, entreront au Canada avec une réduction de droits, de sorte qu'il est permis d'espérer que les relations commerciales entre les deux pays recevront de ce chef une impulsion considérable.